VILLE DE DESVRES

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2023 à 19h – MAIRIE

Étaient présents :

Mr Marc DEMOLLIENS, Maire,
Mr Ludovic DUTRIAUX, adjoint au maire,
Mme Marylise THILLIEZ, adjointe au maire,
Mr Bruno LEDUC, adjoint au maire,
Mme Nathalie TELLIER, adjointe au maire,
Mr Raymond LEJOSNE, adjoint au maire,
Mr Rémy SOKI, adjoint au maire,
Mme Anne-Marie BAUDE, adjointe au maire,
Mr Bertrand GUILBERT, conseiller municipal délégué,
Mme Chantal TERNISIEN, conseillère municipale déléguée,
Mme Nicole PRUVOT, conseillère municipale déléguée,
Mr Éric EECKOUT, conseiller municipal délégué,
Mme Monique SOMMERARD, conseillère municipale déléguée,
Mr Thierry RUFFIN, conseiller municipal délégué,
Mr Michel SERGENT, conseiller municipal,
Mme Nadine LECONTE, conseillère municipale,
Mme Nicole DARQUES, conseillère municipale,
Mme Véronique BALLY, conseillère municipale,
Mr Simon LEMAIRE, conseiller municipal délégué,
Mme Anne DACHICOURT, conseillère municipale,
Mr Jean-Luc MARCOTTE, conseiller municipal,
Mme Ludivine MOREAU, conseillère municipale,

Étaient excusés :
Mme Stéphanie GRABARZ, adjointe au maire,
Mr Philippe PRUD'HOMME, conseiller municipal,
Mme Martine GOURNAY-PRUD'HOMME, conseillère municipale,

Avait donné pouvoir :
Stéphanie GRABARZ à Anne-Marie BAUDE,
Philippe PRUD'HOMME à Jean-Luc MARCOTTE,
Martine GOURNAY-PRUD'HOMME à Ludivine MOREAU,

Étaient excusés sans pouvoir :
Mr Olivier GRESSIER, conseiller municipal,
Mr Clément MOREL, conseiller municipal,

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.
En conformité avec l'article L 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil Municipal nomme Madame Nicole DARQUES comme secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et soumet au vote le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2023, qui est approuvé à l'unanimité.
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.
Le Conseil, après avoir entendu les rapporteurs, délibère ainsi qu'il suit :

Point n°1 :	**CRÉDIT FAÇADE 2023 – FINANCEMENT :** Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en 2018, la commune a mis en place une opération de ravalement des façades commerciales dite « crédit façade » dans le cadre de la revitalisation du centre-bourg. Depuis cette date, 11 commerces en ont été bénéficiaires pour un montant total de 27 345,99 €. Il est proposé de reconduire les modalités de financement du crédit façade pour 2023 ; à savoir : - aide directe de 40 % du montant HT des travaux, plafonnée à 3 200 € ; - dans les limites des crédits inscrits au budget (10 783,23 € au BP 2023). *Vu l'exposé de Monsieur le Maire ;* *Considérant l'avis favorable du bureau municipal ;* *Le Conseil Municipal, à main levée et à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à renouveler l'opération pour 2023 dans la limite des crédits inscrits au budget.*

Point n° 2 :	**REMBOURSEMENT FRAIS DE RESTAURATION ALSH ETE :** Une animatrice de l'accueil de loisirs a été contrainte de régler par CB sur ses propres deniers dans le cadre d'une sortie une facture dans un restaurant du fait du refus du bon de commande par la caissière (montant de 251,98€). L'Office de la jeunesse a procédé au remboursement par chèque de l'animatrice. La commune va rembourser l'Office de la jeunesse par mandat administratif pour cette dépense. Une délibération est nécessaire pour valider le principe du remboursement. Vu l'exposé de Monsieur le Maire ; Considérant que la commune prend en charge les dépenses liées au fonctionnement de l'ALSH d'été ; *Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, à main levée et à l'unanimité :* *- valide le principe de remboursement de la somme de 251,98 € à l'Office de la jeunesse ;* *- autorise Monsieur le Maire à faire procéder à ce remboursement et à signer tout document en rapport avec ce dossier.*
Point n° 3 :	**AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT ECOLOGIQUE DES ESPACES VERTS DE LA COMMUNE – DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS - DEMANDE DE SUBVENTION :** Monsieur le Maire informe l'assemblée que dans le but d'accueillir plus de biodiversité et d'offrir une meilleure qualité de vie aux usagers dans un contexte budgétaire contraint et des impératifs de transition environnementale, la ville souhaite modifier la gestion de ses espaces verts. Une réflexion a été menée avec le département, Eden 62 et le PNRCMO. Les principes de la gestion différenciée sont les suivants : - entretien régulier d'une zone à enjeu (entrée de parc, bord de trottoir, proximité bâtiment public…) ; - zones en fauchage tardif ; - plantations nouvelles (arbres et arbustes). Une économie est aussi attendue en temps de travail et de dépenses. Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est possible de demander des subventions pour les opérations ci-dessus. *Intervention de M. Michel Sergent : M. Sergent indique que le projet lui paraît très intéressant et qu'il faut profiter du dispositif proposé. Il évoque par ailleurs la suppression des arbres dans les cours d'écoles notamment à l'école Molinet dont il avait été dit qu'ils étaient malades alors que mais rien ne permettait de le constater ; ils étaient peut-être un peu gênants parce qu'il y avait des feuilles qui tombaient et peut-être aussi gênants parce qu'on pouvait y courir autour. M. Sergent ajoute qu'aujourd'hui on remet des arbres partout dans les cours d'écoles, et que si ces arbres étaient encore présents à Molinet, les classes du haut le long de la rue de la Belle Croix auraient été beaucoup moins impactées par les fortes chaleurs connues notamment en 2022 et juin 2023. M. Sergent demande s'il n'y a pas moyen à l'avenir de repenser à la plantation d'arbres dans les cours d'écoles Molinet et Ferry.* *Réponse de M. le Maire : A l'école J. Ferry, c'est une cour complètement minéralisée donc un grand espace en plein soleil et effectivement il y a un manque d'ombre. Pour l'école Molinet, la cour a une configuration un peu différente et des aménagements ont été réalisés dans le cadre du dispositif «Notre école, faisons-la ensemble». L'école Molinet a bénéficié de financements importants pour la réalisation d'aménagements dans la cour, du mobilier, des supports pour des végétaux. Aujourd'hui, la remise en place d'arbres sur les anciens emplacements arborés semble compliquée. Effectivement, les premiers jours de la rentrée ont été très chauds, dans les classes sous la verrière de l'école Molinet la chaleur était insupportable. Un certain nombre de communes se sont lancées dans des travaux de végétalisation des cours d'écoles, nous avons de grands espaces goudronnés, il y a une réelle réflexion à mener.* *Intervention de M. Jean-Luc Marcotte : M. Marcotte fait remarquer que les racines des arbres adultes abîment les cours des écoles.* *Intervention de Mme Ludivine MOREAU : Mme Moreau demande si les parcelles concernées par le projet proposé à la délibération sont habituellement utilisées.* *Réponse de M. le Maire : L'idée est de partir sur des espaces avec une fréquentation faible, que l'on doit entretenir et qui ne sont pas exploités. La mise en valeur par des plantations nouvelles va donner un agrément supplémentaire et avec une gestion facilitée.* *Vu l'avis favorable du bureau municipal ;* *Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 24 voix « pour » et 1 abstention :* *- adopte ces opérations ;* *- adopte le plan de financement prévisionnel, annexé à la présente délibération ;* *- sollicite des subventions les plus élevées possibles pour la réalisation des travaux auprès du Département du Pas-de-Calais ;* *- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents en rapport avec ce dossier.*

Point n° 4 :	**RUE ROGER SALENGRO – DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS – DISPOSITIF « MAINTENANCE EN MILIEU URBAIN » – DEMANDE DE SUBVENTION :** La ville de Desvres envisage de réaliser des travaux conséquents rue Roger Salengro. Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu de délibérer pour l'ensemble des travaux d'aménagement envisagés, afin de pouvoir engager les études et solliciter les demandes de subventions. Détail de l'opération : Aménagement de la rue Roger Salengro RD 127^{E}6 Les travaux d'aménagement pourront être envisagés en deux phases : 1) 1ère phase : entre la rue Dupontchel et l'allée des Buissons, y compris les raccordements des voies adjacentes ; 2) 2ème phase : entre l'allée des Buissons et la chaussée Brunehaut. Consistance et objectif des aménagements : - Indentification de l'entrée de ville ; - Requalification de la voirie, des réseaux d'assainissement EU/EP et du réseau d'adduction d'eau potable et de défense incendie ; - Enfouissement des réseaux aériens et renouvellement et mise en conformité de l'éclairage public ; - Aménagements de sécurité stationnement et cheminement et réflexion sur la mobilité douce dans un contexte difficile en raison de la topographie de la rue ; - Intégration paysagère dans la mesure du possible. Monsieur le Maire précise que la participation financière du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement et de réhabilitation de la RD 127^{E}6 « rue Roger Salengro » sera liée au reclassement de cette route départementale en voie communale. Monsieur le Maire indique que l'opération peut faire l'objet de demande de subvention auprès du Conseil Départemental, au titre de la « Maintenance en Milieu Urbain ». Monsieur le Maire précise que les travaux seront engagés si et seulement si le montant des subventions accordées le permet. Il précise également qu'il convient que les plans de financement du projet puissent être rattachés à la présente délibération lors de la constitution des dossiers de demande de subvention. *Intervention de M. Jean-Luc Marcotte : M. Marcotte demande quelle est la nature des travaux envisagés.* *Réponse de M. le Maire : Il s'agit de travaux de réseaux d'assainissement, de réseaux d'eau potable, de réseaux d'eau pluviale, des branchements, de la défense incendie. Un travail sera effectué également sur la sécurité au niveau des passages piétons et une réflexion sera menée sur l'aménagement des espaces au niveau du virage.* Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve le projet et autorise à main levée et à l'unanimité, Monsieur le Maire à : - lancer la consultation pour la maîtrise d'œuvre, l'étude et le suivi des travaux ; - à effectuer la demande de subvention auprès du Département ; - à signer les documents nécessaires relatifs à la demande de subvention.
Point n° 5 :	**COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR DELEGATION :** Monsieur Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises conformément à la délibération du 26 mai 2020 de délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire : **MARCHE PASSE EN PROCEDURE ADAPTEE :** - Travaux de réhabilitation par l'intérieur et renouvellement ponctuel du réseau d'assainissement des eaux usées, dans la rue Emile Gugelot et la rue Georges Chochoy : o SADE Compagnie Générale de Travaux d'Hydraulique : 104 318,50 € HT

La séance est levée à 19 heures 34.

Le Maire,

Marc DEMOLLIENS.

La secrétaire de séance,

Nicole DARQUES.

Vu DGS :